



# CERTIFICATION QUALIOPI

## LEGISLATION & PREPARATION



### COMPÉTENCES VISÉES

- ✓ Etudier la loi du 05/03/14 et le Décret du 06/06/19
- ✓ Analyser les 7 indicateurs et décrypter les 32 critères de référence ;
- ✓ Réfléchir et réunir les éléments de preuves ;
- ✓ Connaître les certificateurs ;
- ✓ Préparer l'audit initial.

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse aux prestataires d'actions de formation professionnelle continue ayant pris connaissance du Référentiel national qualité et du Guide de lecture.

### FORMATRICE

Mélanie Cordier – fondatrice de l'Agence M' - Formatrice consultante spécialisée depuis plus de 15 ans sur la Commande Publique.



### PRÉSENTATION

Tout organisme de formations se doit d'être en conformité avec la réglementation et la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'obligation de certification « Qualiopi » permettra d'attester de la qualité du processus mis en œuvre en interne et facilitera notamment l'accès aux financements publics (OPCO, Pôle Emploi, Régions...). Avant de faire appel à un organisme certificateur, il est fondamental de se préparer. Comment ? Grâce à des outils pratiques en reprenant, point par point, chacun des 32 critères.

### MODALITÉS

Formation individuelle dispensée sur deux jours, soit 14 heures (9h-12h30 13h30-17h).

Méthodes pédagogiques actives et participatives (exercices pratiques, apports théoriques, mise en situation...).

Règlement intérieur remis avant l'entrée en formation.

Moyens techniques : salle équipée, ordinateur et vidéoprojecteur, documents physiques et / ou dématérialisés.

Évaluation des compétences acquises, de la formation et du formateur.

Support pédagogique et attestation de suivi (avec avis) remis à l'issue de la formation. Emargement et suivi de présence par demi-journée.

L'adaptation des moyens de la prestation sera adaptée aux personnes en situation de handicap.

### DÉROULÉ

- ✓ Cadre juridique et réglementaire
- ✓ Loi et Décret qualité
- ✓ Certification QUALIOPI
- ✓ Analyse des indicateurs et critères
- ✓ Modalité de preuves

### PROCHAINES SESSIONS PROGRAMMÉES

- ✓ En 2021, les 12 et 13 janvier, 8 et 9 février, 11 et 12 mars, 8 et 9 avril, 17 et 18 mai, 14 et 15 juin à Montpellier (34).
- ✓ Formations proposées en présence ou à distance, en individuel ou en groupe.
- ✓ Autres dates, coût et lieux : [NOUS CONTACTER.](#)